

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de pouvoirs donnés	3
Nombre de pouvoirs valides	3
Nombre de suffrages exprimés	15

**Procès-Verbal  
du Conseil Municipal  
Séance du 14 juin 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à L'Hermenault, salle polyvalente du Jary, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves GERMAIN, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2021

Présents :

Yves GERMAIN, Jérôme BOBINET, Vianney DEGUIL, Eliane RAPHEL, Corinne JOLLY, Laurent FAIVRE, Séverine CAILLEAU, Dominique CHIRON, Karine QUINET, David FLEAU, Jean-Pierre ROUX et Isabelle BARBIER

Absent ayant donné pouvoir :

Jean-Jacques RICHEL à Jérôme BOBINET  
Joël PAGIS à Jean-Pierre ROUX  
Mathieu GUIBERT à Laurent FAIVRE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROUX

Comme le prévoient les directives gouvernementales liées à la pandémie du COVID-19 :

- La réunion a été déplacée à la salle polyvalente au lieu de la salle du conseil municipal, et ce, afin de pouvoir respecter la distanciation sociale et la mise en œuvre des gestes barrière
- A l'exception éventuellement de la presse, le public ne doit normalement pas pouvoir assister à la réunion

-----

Par 15 voix POUR, le Conseil Municipal valide le compte rendu de la réunion du 11 mai 2021.

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Location de la Maison des Associations

**OBJET N° 117 : CONVENTION D'OCCUPATION SUR LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL  
POUR L'IMPLANTATION D'UN LOCAL TECHNIQUE AU PROFIT D'AZALÉE**

ALTTUDE INFRASTRUCTURE est un acteur majeur du déploiement des accès à très haut débit et a décidé de développer des offres d'accès « clé en mains », permettant aux 4 opérateurs nationaux et aux opérateurs de détails de raccorder facilement et rapidement leurs abonnés, aux meilleures offres proposées sur le marché. Celles-ci permettront à la population de choisir auprès de quel opérateur souscrire leur abonnement.

Pour constituer ces offres, ALTTUDE INFRASTRUCTURE a besoin de mettre en place des locaux techniques de type shelters vers lesquels vont remonter les flux d'abonnées qui seront ensuite livrés à chaque opérateur de détail sur son propre réseau.

Le projet d'implantation de ces locaux techniques est porté par la société AZALÉE chargée notamment de déposer le dossier de déclaration préalable et de conventionner avec chaque commune.

Les modalités d'implantation, d'exploitation et d'entretien des équipements de communications électroniques dans le but de l'arrivée de la fibre optique très haut débit sur le domaine privé de la commune de L'Hermenault sont définies au sein d'une convention. L'occupation du domaine de la commune de L'Hermenault est consentie à titre gratuit.

Avec 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et à procéder à toutes les démarches relatives à ce dossier.

**OBJET N° 118: RÉHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS PLACE DU MARCHÉ - DEMANDE DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE**

VU l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant la pratique des fonds de concours, modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2020, approuvant une intervention de manière exceptionnelle au profit de ses membres, dans un esprit d'accompagnement, de facilitateur de la relance économique et de solidarité territoriale, par la mise en place d'un dispositif d'intervention, exceptionnel et ponctuel sous forme d'un Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique ;

CONSIDERANT que dans ce cadre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée met en place sur la période 2020-2023 un Fonds de concours intercommunal à destination de ses communes pour favoriser la réalisation de travaux :

- portant sur la résilience sanitaire,
- en lien avec la transition énergétique et les mobilités douces,
- de préservation ou de rénovation du patrimoine public des communes.

CONSIDERANT que notre commune souhaite procéder aux travaux de réhabilitation de deux logements place du Marché et que ces travaux s'inscrivent dans ce cadre ;

CONSIDERANT qu'il est envisagé de demander un fonds de concours à Communauté de Communes au titre du dispositif exceptionnel et ponctuel de Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif « FONTENAY VENDEE RELANCE » pour les travaux communaux rentrants dans les thématiques exposées ci-avant et engagés avant le 31 décembre 2021, pour une fin de réalisation de ces travaux avant le 31 décembre 2023.

CONSIDERANT les éléments de faisabilité technique de l'opération et le calendrier prévisionnel de réalisation ;

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe ;

\*       \*

\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix POUR :

- DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte dans le cadre du dispositif exceptionnel et ponctuel de Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif « FONTENAY VENDEE RELANCE » en vue de participer au financement de la réhabilitation de deux logements place du Marché, à hauteur de 30 148 €;
- APPROUVE les éléments de faisabilité technique de l'opération (aspects : foncier, juridique, technique...), du montage budgétaire ainsi que d'un calendrier prévisionnel de réalisation ;
- APPROUVE la convention type, jointe en annexe, qui servira de base pour le règlement des fonds de concours ;
- AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

## **OBJET N° 119 : DÉNOMINATION DU LOTISSEMENT DU BOURG**

Le projet de lotissement dans le bourg avance, celui-ci doit avoir un nom afin de pouvoir continuer à établir différents dossiers (demandes de subventions, création d'un budget, etc.).

Le Maire rappelle que plusieurs propositions ont été faites et demande de choisir parmi ceux-ci (Affiage, Puit Barbote, Puit, Ancien champ de foire)

Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, le Conseil Municipal :

- ADOPTE la dénomination « Lotissement de l'Affiage »
- AUTORISE à créer un budget annexe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 qui sera assujetti à la TVA

## **OBJET N° 120 : VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire rappelle, qu'une circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

L'indemnité pour le prêtre de la paroisse était fixée à 300 € par an. Toutefois, l'église Notre-Dame de la Nativité étant fermée depuis avril 2018, le Conseil Municipal s'interroge sur le versement de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas verser d'indemnité de gardiennage le temps de la fermeture de l'église. Cette mesure sera réévaluée au moment de la réouverture de l'église.

## **OBJET N° 121 - LOCATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Pour des raisons de convenances personnelles et professionnelles, le Docteur Cécile MORICEAU est à la recherche d'un local afin d'exercer sa profession.

Après en avoir délibéré avec 1 ABSTENTION et 14 voix POUR, le Conseil Municipal décide de :

- LOUER la Maison des Associations au Docteur Cécile MORICEAU pour un loyer mensuel de 500 €.
- SIGNER avec elle un bail professionnel avec avenant sur la durée de location

Le club de l'amitié accepte de revenir dans la salle située derrière la mairie le temps de la location.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le département organise une manifestation culturelle : Katia GUERREIRO viendra chanter au parc du château de Mme HEBERT le samedi 9 octobre 2021. Il est demandé à la commune de fournir des chaises et une dizaine de bénévoles pour la gestion du parking.
- La sirène doit sonner le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois. La société en charge de la sirène interviendra le 5 juillet pour installer un boîtier qui permettra de l'enclencher.
- La DRAC accorde une subvention de 40 % pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux au niveau de la partie protégée de l'église.
- Commission sport - Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : les CM2 bénéficient de 10 séances de piscine cet été à Fontenay-le-Comte. La piscine de L'Hermenault ouvrira cet été de 15h à 19h du mardi au dimanche.
- Bibliothèque : pas de nettoyage dans ce local ? Nathalie va y aller une fois par semaine.
- Elections départementale et régionale : organisation matérielle en cours et tests PCR à réaliser pour les assesseurs non vaccinés. Il est recommandé de ne pas toucher les cartes d'identité ou d'électeur et que les administrés amènent leur crayon.
- Les gens du voyage se sont installés à la salle du Jary.
- Les travaux de voirie n'avancent pas comme prévu à cause d'une rupture de matériaux.

- La foire à l'ancienne se prépare mais avec une formule différente des années précédentes compte tenu des recommandations suite à la crise sanitaire.
- Le prochain Conseil Municipal est fixé au 15 juillet 2021.

La séance est levée à 22h15

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 117 au n° 121

.....

<b>GERMAIN</b> Yves	<b>RICHET</b> Jean-Jacques	<b>BOBINET</b> Jérôme
	Pouvoir à	
	Jérôme BOBINET	
<b>DEGUIL</b> Vianney	<b>PAGIS</b> Joël	<b>GUIBERT</b> Mathieu
	Pouvoir à	Pouvoir à
	Jean-Pierre ROUX	Laurent FAIVRE
<b>RAPHEL</b> Eliane	<b>JOLLY</b> Corinne	<b>FAIVRE</b> Laurent
<b>CAILLEAU</b> Séverine	<b>CHIRON</b> Dominique	<b>QUINET</b> Karine
<b>FLEAU</b> David	<b>ROUX</b> Jean-Pierre	<b>BARBIER</b> Isabelle